

Note de la rédaction : Examen du
document de travail sur la composante
« Respect de la vie privée »

Cadre de confiance pancanadien

13 février 2020
Version 1.0
Finale

1 Aperçu

Ce document résume les commentaires reçus pendant la période d'examen ouverte de la composante « Respect de la vie privée » du Cadre de confiance pancanadien. **Cet examen a porté sur les documents de travail Aperçu de la composante « Respect de la vie privée » V0.05 et Profil de conformité de la composante « Respect de la vie privée » V0.12.** Le CCIAN a mené cet examen du 5 août au 6 septembre 2019.

Pendant la période d'examen, 338 commentaires ont été soumis. Sur ce nombre :

- 23 étaient des commentaires généraux en réponse aux questions d'examen sur le contenu global et l'application des documents
- 60 étaient reliés à l'aperçu
- 255 étaient reliés au profil de conformité, la plupart suggérant des modifications ou des ajouts aux critères de conformité

L'équipe de rédaction du Cadre de confiance pancanadien a examiné chaque commentaire et en a identifié 95 de nature rédactionnelle (c.-à-d. qui peuvent être traités par l'équipe de rédaction) et 243 commentaires de fond, qui reflétaient des changements au contenu, et sont par conséquent référés à l'équipe de conception de la composante « Respect de la vie privée » pour résolution. Le gros des commentaires de fond suggérait des modifications ou ajouts aux critères de conformité.

Les principes liés à la LPRPDE (*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*) qui ont reçu le plus de suggestions de révisions étaient les suivants :

- Principe 3 – Consentement (33)
- Principe 1 – Imputabilité (19)
- Principe 5 – Limitation de l'utilisation, la communication et la rétention (16)

Le reste des commentaires sur la révision des critères (62) ont été répartis équitablement entre les sept autres principes de la LPRPDE. Les examinateurs ont suggéré que 20 nouveaux critères soient ajoutés au profil de conformité.

Pour l'heure, l'équipe de rédaction n'a pas spécifiquement référé des commentaires au TFEC. Ceux que l'équipe de conception n'a pas été en mesure de régler seront transmis au TFEC.

2 Principaux thèmes

L'équipe de révision a noté les thèmes importants suivants qui revenaient dans tous les commentaires reçus. Comme cette note est basée sur les réponses provisoires aux commentaires, les détails de la résolution de ces thèmes n'ont pas encore été fournis.

- **Notions manquantes**
 - Anonymat et exigences connexes
 - Briser la glace et exigences connexes
 - Droit à l'oubli – élaboration et exigences connexes
 - Activités frauduleuses – ajouter une description et développer les exigences; si cela n'appartient pas à la protection de la vie privée, inclure dans une autre composante.
- **Étendre le focus au-delà des notions liées au secteur privé et des exigences pour le respect de la vie privée**
 - Ajouter ou préciser les critères de conformité en tenant compte de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la LPRPDE, qui est axée sur le secteur privé, pour équilibrer
 - La définition du consentement est différente entre le secteur privé et public
 - Incorporer des notions sur les soins de santé et des exigences qui peuvent s'appliquer d'une façon générale
 - Mettre à jour les notions pour moderniser la LPRPDE (voir « Renforcer la protection de la vie privée dans l'ère numérique », mai 2019, gouvernement du Canada)
- **Portée**
 - Clarifier le diagramme sur la portée et ajouter une description
 - Restreindre la portée pour mettre davantage l'accent sur la confidentialité des identifiants et les processus qui les traitent pour l'identité numérique, et moins sur les programmes et la politique de protection de la vie privée d'une organisation
- **Préciser la définition des renseignements personnels**
 - Il y a eu de nombreuses suggestions pour modifier cette définition afin de la clarifier, surtout en ce qui concerne les renseignements sur les services
 - Utiliser une définition plus restreinte englobant une signification législative plus ordinaire
- **Simplifier pour éliminer la redondance**
 - Un certain nombre de critères de conformité semblent essentiellement dupliquer la LPRPDE

3 Autres éléments

Autres éléments relevés par l'équipe de rédaction :

1. **Rationalisation des documents** – Les examinateurs ont relevé une duplication de l'information entre l'aperçu et les documents sur le profil de conformité, et suggérer des améliorations stylistiques et structurelles. Les documents seront mis à jour pour refléter la structure standard récemment approuvée pour s'appliquer à tous les documents des composantes.
2. **Terminologie** – Outre la définition des « renseignements personnels », plusieurs commentaires demandaient une clarification des termes employés dans le Cadre de confiance pancanadien. Il s'agit d'un thème récurrent dans les examens de toutes les composantes. Les définitions des termes spécifiques à cette composante seront référées à l'équipe de conception et perfectionnées en même temps que la constitution du glossaire provisoire du Cadre de confiance pancanadien, qui est continue.
3. **Organisation des exigences** – Il a été suggéré d'organiser les critères par rôle (p. ex., organisation requérante) plutôt que selon les principes de la LPRPDE. Des suggestions similaires ont été faites pour d'autres composantes et pourraient améliorer l'utilisation du document pour des organisations qui s'en servent pour identifier les critères pouvant s'appliquer à elles. Cela mène à la duplication des exigences communes à plusieurs rôles.
4. **Organe de gouvernance** – Bon nombre des commentaires demandant de clarifier et d'étoffer le rôle et les exigences de l'organe de gouvernance, qui faisaient l'objet d'une discussion privée, seront redirigés vers le groupe de la conception qui formule le profil de conformité de l'organe de gouvernance du Cadre de confiance pancanadien.